

Gaston Monnerville et Gratien Candace

Noirs, hommes politiques et franc-maçons : deux destins au cœur de la République.

- José M. -



Gratien Candace



Gaston Monnerville

La III^{ème} République est une période de paradoxe éthique, politique et sociale. En France métropolitaine, les institutions républicaines se targuent de former des citoyens tout en acceptant le servage social dans le monde du travail et de l'industrie. Sur le reste du monde, en Afrique Noire en particulier, elle étend une domination raciale au nom de la supériorité de la civilisation française, et ce conformément à la vision « philanthropique » du frère Jules Ferry. Des millions d'individus au nom de l'indigénat sont réduits à l'état de sous-hommes, le travail forcé imposé dans les colonies africaines constituent une forme à peine déguisée de l'esclavage aboli aux Antilles françaises.

Pourtant, la III^{ème} République verra se constituer un élite politique noire, essentiellement antillo-guyanaise. Notre morceau d'architecture présenté au sein de ce respectable atelier sera consacré à deux éminents hommes politiques de cette période, qui exerceront des mandats législatifs et exerceront des fonctions ministérielles. Il s'agit du guadeloupéen Gratien Candace (1873-1953) et du guyanais d'ascendance martiniquaise Gaston Monnerville (1897-1991).

Tous deux sont issus de famille modeste et ils symbolisent « la méritocratie » de la III^{ème} République. Instituteur en Guadeloupe dès l'âge de 18 ans, Gratien Candace poursuit ses

études à Toulouse où il obtient un doctorat en sciences, Il en est de même pour Gaston Monnerville qui ira poursuivre ses études de Droit à Toulouse jusqu'à l'obtention d'un doctorat, avant de devenir un avocat de renom au barreau de Paris.

Dans un premier temps, nous évoquerons leur parcours maçonnique

Gaston Monnerville est initié en 1918 à la loge Vérité n°280-Orient de Toulouse de la Grande Loge de France. Il est alors âgé de 21 ans, Son parcours maçonnique ne sera pas entravé par sa longue carrière politique, bien au contraire. Toujours à Toulouse, il devient également le cofondateur de la loge le Flambeau. En 1924, il s'affilie à la loge parisienne La Prévoyance dont il sera le vénérable entre 1935 et 1937. Gaston Monnerville pratique l'œcuménisme maçonnique en allant plancher dans des ateliers du Droit Humain, l'Union Fraternelle (Paris 3è) et la Société Fraternelle (Paris 11^e). Il s'affilie également à des loges Outre-mer, comme les ateliers Loges colonies 596 et la France Équinoxiale à Cayenne, dans cette dernière loge Félix Éboué a reçu la lumière. Monnerville sera député de la « France équinoxiale » aux assemblées de la Grande Loge de 1929 à 1937. En 1928, il continue son parcours maçonnique au-delà du degré de Maître en étant admis à la loge de perfection -Perfection Écossaise 135. En 1931, il est reçu au Chapitre 72 des Fidèles Écossais (à partir du 18^{ème} degré. En 1937, il accède à l'aréopage n°309 Lutetia. Pour finir ce cheminement maçonnique, Gaston Monnerville devient membre du Suprême Conseil.

Gaston Monnerville continuera de mener une vie maçonnique active jusqu'à un âge avancé. Lors d'une conférence donnée le 5 mai 1981 à la Grande Loge de France (rue de Puteaux dans le 17^{ème}) il planchera sur un thème philosophique consacré à l'abbé Grégoire. Bien que la Grande Loge de France soit une obédience privilégiant le travail sur le symbolisme, Gaston Monnerville aborde des thèmes politiques comme le racisme ou les injustices sociales.

De son côté Gratien Candace reçoit la Lumière le 2 juillet 1900 à la Loge « Les élus d'Occident » à l'Orient de Basse-Terre. Il fréquente d'autres loges, en particulier La Guyane Républicaine à l'Orient de Cayenne et le Réveil du Béarn à l'Orient de Pau. En mars 1936, il est exclu du Grand Orient de France.

Résumé des carrières publiques de Gratien Candace et Gaston Monnerville sous la III^{ème} République.

Après de brillantes études à Basse-Terre, Gratien Candace est envoyé en France Métropolitaine pour poursuivre ses études. Il entre à l'École Normale de Toulouse et obtient une licence en Sciences. Chargé d'une mission en Afrique du Nord, dans le cadre de la réorganisation de l'agriculture, il est félicité par le ministre des colonies Gaston Doumergue qui lui confie une

autre mission aux Antilles Britanniques. A l'issue de son séjour à Trinidad et Tobago, consacrée à l'étude de la culture de la canne à sucre, Gratien Candace rapporte aux Antilles françaises de nouvelles méthodes agricoles.

Socialiste Indépendant, il entre en politique en 1903 au cabinet de René Viviani, autre Socialiste Indépendant (Les Socialistes Indépendants constituaient un groupe politique de gauche non affilié à la gauche marxienne comme le Parti Socialiste-SFIO). En 1910, il se présente aux élections générales à la Guadeloupe pour tenter de conquérir le siège de député de la Basse-Terre, il est battu par le parlementaire sortant Gerault-Richard, français de métropole arrivé quelques années plus tôt et proche de Jean Jaurès, et inspirateur de l'Entente Capital-Travail. Après le décès de Gerault-Richard, Candace devient député de Guadeloupe et à la Chambre des députés, il intègre les Républicains Socialistes regroupés au sein du groupe parlementaire la Gauche Démocratique. Le terme socialiste ne doit pas tromper, car comme les Radicaux-Socialistes, Gratien Candace est en fait une personnalité politiquement modérée comme les collègues de son groupe que l'on qualifierait de nos jours de « centristes ».

Son travail de parlementaire s'oriente sur les questions liées aux finances, aux problèmes coloniaux et au développement de la marine marchande. Spécialisé dans les questions agricoles, il sera celui qui va inspirer l'armement d'une flotte commerciale spécialisée dans le transport des bananes produites aux Antilles françaises vers la France continentale. Il est à noter qu'à la fin des années 1970, la production bananière en Guadeloupe et en Martinique a supplanté définitivement la culture de la canne à sucre, confirmant les analyses de Gratien de Candace quelques décennies plus tôt. A titre personnel, je ne peux que déplorer la substitution d'une économie basée sur la monoculture par une autre. Auteur d'études techniques, il publiera en 1930 son importante étude : « La marine marchande française, son importance dans la vie nationale ».

Défenseur de l'agriculture coloniale, voici un exemple d'intervention de Gratien Candace en sa faveur (Première séance du 7 mars 1940 consacré aux problèmes agricoles des colonies :

« Lorsque j'étais sous-secrétaire d'État aux colonies, dans le ministère de mon éminent ami Mr le Président Herriot en 1932, j'ai convoqué les représentants des betteraviers et des sucriers coloniaux. Je les ai priés de discuter en ma présence, ils ont échangé leurs vues et j'ai réussi à les mettre d'accord sur un compromis dont les modalités, précisées dans une convention, subsistent encore. », Gratien Candace déplorait également lors de la même séance parlementaire **« le sucre colonial n'a pas aujourd'hui la place qu'il devrait occuper. Je voudrais qu'il mis à la parité du sucre métropolitain. »** Quelques décennies plus tard, le sucre produit dans les Départements d'Outre-mer bénéficient de la préférence communautaire. Ne s'agit-il pas d'une victoire posthume de Gratien Candace ?

Toujours sur le plan politique, il est nommé Sous-secrétaire d'État aux colonies dans le troisième cabinet Herriot, il exercera cette fonction entre juin 1932 et janvier 1933. Durant l'année 1935, Gratien Candace participe aux célébrations du Tricentenaire du rattachement des Antilles à la France.

Enfin, en 1938, il est élu vice président de la Chambre des députés. Gratien Candace est le premier antillais Noir à exercer des fonctions ministérielles et politiques de premier plan, à une époque marquée par la dureté coloniale mais qui néanmoins savait reconnaître les talents et les compétences, sans avoir recours à des artifices sémantiques et douteux comme la « diversité », généralement l'antichambre de la concurrence agressive des communautés s'appuyant sur le nombre et l'intimidation déniaient tout droit à la liberté individuelle.

Son cadet, Gaston Monnerville, devient adhérent au parti radical, plus exactement le parti-républicain radical et radical-socialiste en 1922 lorsqu'il s'installe à Paris pour exercer son métier d'avocat. Dix ans plus tard, Gaston Monnerville est élu député de Guyane et fait partie de ce groupe de jeunes élus radicaux appelés « Jeunes Turcs ». Au cours de la législature, 1932-1936, il fait partie de deux commissions : la commission de l'Algérie, des colonies et des pays sous-protectorat et la commission de législation civile et criminelle. Comme nous pouvons le constater, Gaston Monnerville ne se cantonne pas aux affaires coloniales sous prétexte qu'il est le député de Guyane. J'ouvre ici la parenthèse pour laisser parler Monnerville au sujet de ses deux commissions :

« J'ai pensé qu'elles correspondaient à ma formation et à ma compétence que j'avais pu acquérir. Mes collègues me choisirent comme vice-président de l'une et l'autre. A la commission des colonies, l'homme d'Outre-mer apportait un acquis qui pouvait être utile aux travaux dont elle était chargée et aussi une volonté de réalisation décidée à surmonter tous les obstacles. Je m'étais donné pour but les transformations économiques et l'évolution sociales et politiques... A la commission de législation, j'apportais mon expérience de juriste et d'avocat, convaincu de la nécessité de réformes modernes à introduire dans notre législation civile et criminelle ; en outre le député de la Guyane se proposait d'intéresser ses collègues à l'irritante question du bagne colonial, et à en obtenir la suppression définitive. »

De nouveau Gaston Monnerville, va siéger à la chambre des députés après la victoire du Front Populaire aux élections générales de Mars 1936. Dans ses mémoires publiées aux éditions Rive-Droite sous le titre « Témoignage », Gaston Monnerville souligne les importantes réformes votées par le Front Populaire, les innovations en faveur de la jeunesse (auberges de jeunesse, camps de vacances, universités populaires) mises en place par le radical Jean Zay, Ministre de

l'Éducation Nationale, et Léo Lagrange Sous-Secrétaire d'État aux sports et loisirs. Au sujet de Jean Zay, je me permets de citer une nouvelle fois Monnerville :

« C'est dans ce souci que le jeune ministre de l'Éducation Nationale dont l'œuvre est considérée comme l'une des plus intelligentes, des plus importantes et des plus tuiles qui ait été accomplie pour la promotion de la jeune française, fait voter la loi prolongeant jusqu'à quatorze ans la scolarité obligatoire » (Pour l'anecdote, un ancien président de République (2007-2012) voulait abaisser de 16 ans à 14 ans l'âge d'entrée en apprentissage professionnel).

Gaston Monnerville en soutenant les mesures sociales et politiques du Front Populaire est incontestablement un homme de Gauche, non marxienne évidemment. Incarnant l'aile Gauche du radicalisme, Monnerville restera fidèle à ses valeurs, même lorsqu'il sera devenu un notable du Sénat et en 1972, lorsque le Parti Radical est frappé par une scission engendrée par le Programme Commun de l'Union de la Gauche, Gaston Monnerville, ancien président du Sénat et membre du Conseil Constitutionnel rejoindra le Mouvement des Radicaux de Gauche, issu de cette scission de l'aile réformatrice du radicalisme. Mais, revenons aux années 1930.

Après la chute du cabinet Léon Blum, Gaston Monnerville sera membre des deux cabinets ministériels du Radical Camille Chautemps : du 21 juin 1937 au 10 mars 1938 en qualité de sous-secrétaire d'État au ministère des colonies, la même fonction ministérielle occupée par Gratien Candace lors de la précédente législature (1932-1936. En sa qualité de sous-secrétaire, il était rattaché au Ministre des colonies le Socialiste Marius Moutet, il aura en charge « l'agriculture coloniale, le conditionnement et la commercialisation de ses produits, le développement des sociétés de prévoyance indigène en Afrique, les questions de transport maritime et aéronautique. »

A côté de cette activité intrinsèquement liée au pillage des ressources naturelles par la puissance coloniale, Monnerville, je pense, n'avait certainement pas conscience de la dimension prédatrice de son ministère, il entreprend dès 1936 des démarches visant à la suppression du bagne en Guyane. A l'installation du premier gouvernement du Front populaire, il obtient de Marius Moutet et de Marc Rucart, Ministre de la Justice, l'arrêt des envois de condamnés en Guyane et la suspension de la transportation. Les efforts de Gaston Monnerville pour la suppression définitive du bagne ne furent couronnées de succès que par la promulgation du décret loi du 17 juin 1938 ordonnant la suppression de la déportation en Guyane. Cette volonté de mettre fin à une pratique concentrationnaire et inhumaine relève d'une démarche authentiquement maçonnique consistant à vouloir à améliorer l'homme et la société. En combattant ce système pénitentiaire indigne d'un État qui se targuait d'être la patrie des Droits de l'Homme, Gaston

Monnerville a voulu restaurer l'humanité dans l'univers carcéral, en cela il a agi en Humaniste. Il est parvenu à faire rayonner la lumière du temple à l'extérieur, dans un univers judiciaire où la relégation en Guyane était synonyme de damnation et de mort lente, où la Justice avait laissé la place à la vengeance sociétale. Toujours en faveur de la Guyane, il va œuvrer pour améliorer les conditions sanitaires de ce territoire, encore sous statut colonial.

A présent, nous allons constater au cours du développement suivant que Gratien Candace et Gaston Monnerville partageaient une vision idéalisée de la France Républicaine.

Gratien Candace et Gaston Monnerville, une conception assimilationniste de des rapports entre la France et ses colonies.

A la chambre des députés où il siègera sans interruption entre 1912 et 1939, Gratien Candace ne cesse d'œuvrer pour la grandeur de la France car il croyait à la mission civilisatrice de la France. A titre d'exemple, lors d'une séance à la chambre des députés en date du 28 mai 1925, Candace interrompt en ces termes le député communiste Jacques Doriot qui critiquait l'emploi de troupes coloniales dans la « guerre du Rif » (conflit qui oppose la France et l'Espagne à une insurrection des tribus marocaines du Rif) :

« Si Monsieur, ils sont venus défendre le pays qui leur a apporté les bienfaits de la civilisation, et leur a donné la liberté dans la justice et la fraternité. »

Mes frères, je vous donne également un autre exemple de déférence envers la France, à l'occasion des célébrations du Tricentenaire du rattachement des Antilles-Guyane à la France, Gratien Candace répond à une question du député Marcel Cachin sur l'œuvre de la France dans les colonies : **« La France m'a fait, moi Candace »,** plus loin il ajoute : **« Nos Antilles, c'est leur plus grande fierté, ont une âme qui perçoit tous les frémissements, toutes les vibrations de l'âme nationale. »**

Son dévouement sans faille et surtout sans critique envers la France a suscité de nombreuses critiques des milieux intellectuels et étudiants antillais (revue l'Étudiant Noir ou Légitime défense). Dans le contexte des années 1930 et de la naissance revendicative de la Négritude (Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor) et de la réhabilitation débutante des cultures africaines (traduction des œuvres de l'ethnologue allemand Frobenius), Gratien Candace semble en complet décalage culturel avec cette effervescence intellectuelle. Pourtant faire de Gratien Candace, un politicien servile serait réducteur. En 1913, la conscription dans les vieilles colonies (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane) est mise en place grâce à l'action de Gratien Candace au cours de la discussion sur la loi Briand qui porte le service militaire à trois ans. Pour cela, il a fallu surmonter les préjugés du commandement militaire français au sujet de la qualité des soldats antillais. Dans un rapport général de l'infanterie, recrutements du 1^{er} juillet 1905 et 1^{er}

octobre 1906, il était écrit « **le soldat créole paraît devoir être médiocre aussi bien en temps de paix qu'en campagne** » Ces préjugés sur les soldats antillo-guyanais censés être de moindre valeur plongent leurs racines dans le corpus idéologique national et républicain. En oeuvrant pour l'élargissement de la conscription aux Antilles, Gratien Candace renverse la dialectique coloniale héritée d'Ernest Renan (Réforme intellectuelle et morale-1871) qui était la suivante : « **La nature a fait une race d'ouvriers, c'est la race chinoise ; une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne** » .

Pendant la Première Guerre Mondiale, Gratien Candace et les députés des antilles-Guyane, comme le martiniquais Joseph Lagrosilière, apportent leur soutien au député Blaise Diagne dans sa lutte pour l'extension des droits politiques en faveur des sujets coloniaux d'Afrique Noire.

Après le premier conflit mondial, Gratien Candace participe au Premier Congrès Panafricain qui se tient à Paris du 19 au 21 février 1919. Ce congrès qui a pu se réunir grâce à l'autorisation de Georges Clemenceau est présidé par William Dubois avec l'aide de Blaise Diagne. A l'issue de ce congrès réunissait cinquante sept délégations en provenance des colonies et des États-Unis, une pétition exigeant l'administration internationale des anciennes colonies allemandes est remise à la Société Des Nations. Cette proposition devait être retenue. Entre le 28 août et le 16 septembre 1921, se tient le deuxième congrès panafricain, Gratien Candace est président des séances qui se tiennent à Paris. Avec Blaise Diagne, il se distingue par ses positions modérées. Pourtant, il consacre dans son ouvrage « le deuxième congrès de la race noire en 1921, une section qui a pour titre : « **La race noire a une civilisation** ». Cette section commence par cette phrase :

"De nombreux savants sont d'accord pour dire que l'Afrique est le point de départ de toute civilisation ".

La participation de Gratien Candace peut paraître paradoxale, lui qui est le fondateur de l'Institut colonial, un organisme destiné à former les administrateurs aux conditions spécifiques de l'administration en dehors de la France Continentale. Ce paradoxe se renforce dans la mesure où Candace fonde l'association pan-africaine en décembre 1921 avant d'en démissionner en 1922, à la suite de sa prise de contrôle par les socialistes Noirs. Ces prises de position étaient-elles marquées par le sceau de l'opportunisme ? Le comportement de Candace pendant les élections générales de 1924 le laissent supposer. Il bénéficie de l'appui du gouverneur par intérim de la Guadeloupe, le dénommé Jocelyn Robert, qui tente de dissoudre les conseils municipaux hostiles à sa candidature au poste de député. Gratien Candace lui avait promis une titularisation à son poste en échange de son soutien.

Gaston Monnerville considère que la France Républicaine ne peut être intrinsèquement raciste, peut-être ignorait-il les délires racialistes et la hiérarchie des races de Vacher de Lapouge,

athée socialiste et membre de la SFIO, qui n'ont pas été remis en cause par les institutions républicaines ? Pour Monnerville, la République ne peut être responsable des errements de quelques uns. Monnerville avait foi dans les valeurs émancipatrices de l'humanisme républicain, qui étrangement avaient tendance à s'évaporer au contact de l'air chaud des tropiques coloniaux. Une fois n'est pas coutume, je vais citer une planche présentée, il y a quelques années, par notre frère Fabrice Hauvuy, planche consacrée à Blaise Diagne, le précurseur controversé. J'ai trouvé dans le morceau d'architecture de notre frère, les raisons qui fondent la croyance en la France républicaine de Gratien Candace et Gaston Monnerville, tous deux sont francs-maçons. Or, écrit notre frère Fabrice, l'assimilation de l'indigène est le but recherché par les loges qui se targuent de servir un idéal de civilisation occidentale humaniste. Lors de son convent qui se tient le 20 septembre 1923, le Grand Orient de France annonçait : **« Nous affirmons hautement, que l'œuvre coloniale de la III^{ème} République est au fond une œuvre de civilisation. D'aucuns ont pu la critiquer à certaines heures de conquêtes militaires contre lesquelles nous élevons plus que quiconque et que nous réprouvons davantage à l'heure présente. Mais si ladite œuvre n'est pas en tous points parfaite e s'il existe des cas critiquables qu'il est foncièrement injuste de généraliser, elle n'en est pas moins une œuvre de paix et d'émancipation. »**

Répandre les vérités acquises dans le monde profane est le propre du Franc-Maçon, aussi Gratien Candace et Gaston Monnerville oeuvraient pour l'assimilation juridique des citoyens coloniaux des Antilles à la France continentale.

Les années 1930 voient la montée du fascisme en Europe et l'avènement du Nazisme en Allemagne à partir de 1933. Candace et Monnerville s'inquiètent de la présence d'un État ouvertement raciste aux portes de la France. En priorité Candace s'inquiète des visées allemandes sur ces anciennes colonies sous mandat de la SDN tandis que Monnerville, membre de la Ligue des Droits de l'Homme, dénonçait dans un discours prononcé le 21 juin 1933 au Trocadéro, le sort des juifs dans l'Allemagne Hitlérienne :

"Le drame qui angoisse nos frères de race juive n'a pas son écho seulement dans leur cœur.

Chacun de nous se sent atteint au meilleur de son intelligence et de sa sensibilité, lorsqu'il assiste au spectacle d'un gouvernement qui renie ce qui fait la beauté d'une nation civilisée ; je veux dire : le souci d'être juste, la volonté d'être bon envers tous les membres de la famille humaine, quelle qu'en soit la religion, la couleur ou la race.

Me tournant vers les persécutés d'Allemagne, je leur apporte mon fraternel salut et je leur dis :

Nous, les Fils de la Race Noire, nous ressentons profondément votre détresse. Nous sommes avec vous dans vos souffrances et dans vos tristesses Elles provoquent en nous des résonances que ne peuvent pas saisir pleinement ceux à qui n'a jamais été ravie la liberté. S'il est vrai que l'hérédité est la mémoire des races, croyez que nous n'avons pas

perdu le souvenir des souffrances de la nôtre. Et c'est ce qui, en dehors même du plan supérieur de la solidarité des hommes, nous rapproche davantage de vous et nous détermine à nous associer à votre protestation.

Nous sommes à vos côtés et vous nous trouverez toujours à vos côtés, chaque fois qu'il s'agira de lutter contre une mesure ou contre un régime qui tendrait à détruire la justice entre les hommes, ou à abolir leur liberté. Nous nous indignons avec vous ; nous protestons avec vous, de toute la force de notre idéalisme, devant les actes de l'obscurantisme hitlérien. Le Racisme allemand, expression suprême d'une mentalité antisociale qui nous reporte aux anciens âges, ne saurait trouver une audience favorable dans un pays comme la France « nourrie des idées générales du monde ». Elle la trouvera moins encore auprès de nous, fils lointains ou immédiats de cette Afrique, qui a été si malheureuse au cours des siècles. "

De nos jours, ce discours de Gaston Monnerville mériterait d'être médité autant par les antisémites noirs qui sévissent dans les banlieues que par certains négrophobes de confession israélite.

Proches dans leur dénonciation de l'Allemagne Nazie, la Deuxième Guerre Mondiale et le vote des pleins pouvoirs au Maréchal le 10 juillet 1940 va séparer ces deux hommes politiques.

La césure du 10 juillet 1940

Dès la déclaration de guerre, Gaston Monnerville, bien qu'il soit âgé de plus de quarante ans, s'engage comme officier dans la marine de guerre, à bord du navire « La provence ». Il est encore en mer lorsque l'armistice est signée, aussi il est absent lors du vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain par la majorité des députés, à l'exception de 80 qui s'expriment contre. Le député de la Martinique Joseph Lagrosilière fait partie des abstentionnistes. En revanche, Gratien Candace vote en faveur des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain comme 31 membres sur 35 de son groupe parlementaire de la Gauche Démocratique et Radicale Indépendante, alors que le 10 juin 1940, il avait demandé par écrit au président Lebrun de continuer la guerre contre les allemands en s'appuyant sur l'empire colonial. L'universitaire Dominique Chatuant et biographe donne l'explication suivante pour analyser le vote de Candace (candace.online.fr) : Son vote s'inscrit dans la continuité de sa pratique parlementaire, favorisant les « Unions nationales » ou « d'union sacrée », en outre son vote est identique à celui des parlementaires âgés de plus de soixante ans. Une autre hypothèse peut être également avancée, avec prudence toutefois, les troupes du général Weygand, monarchiste et anti-républicain, étaient stationnées à Clermont-Ferrand, prêtes à intervenir en cas de vote négatif de la part des députés au détriment du Maréchal Pétain. Dans son ouvrage « La France de Vichy » Robert Paxton évoque rapidement cette hypothèse, sans trancher sur le fond. Avant que les événements ne les sépare politiquement de manière définitive, Gratien Candace, Gaston Monnerville, Maurice Satineau, députés antillais et le député du Sénégal Galandou-Diouf adressent le 6 août 1940 une lettre au Maréchal Pétain pour protester contre les mesures de l'administration française interdisant aux Noirs, aux hommes de couleur comme aux juifs de franchir la ligne de démarcation pour se rendre en zone occupée. Face à la persistance des mesures discriminatoires à l'encontre des Noirs, Gratien Candace

adressera une lettre au chef de l'État français où il exprime son indignation. En dépit des injustices frappant les non blancs, Gratien Candace va siéger au Conseil National créé le 24 janvier 1941. Cette commission consultative composée de 210 membres dont 75 parlementaires issus essentiellement de la Gauche Démocratique, de la SFIO de la IIIème République a pour objectif de rédiger une nouvelle constitution pour la France. Le 19 juillet 1941, les Conseillers Nationaux proposaient une nouvelle constitution rejetant l'individualisme libéral et affirmant le caractère anti-démocratique de l'État français comme le montre son article 1er : « **L'État français est national et autoritaire.** »

Non seulement Gratien Candace a fait partie des élus ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain mais il a apporté sa contribution intellectuelle au sein du Conseil National à la destruction de la démocratie parlementaire, dont il a été pourtant un éminent représentant constamment réélu entre 1912 et 1936. A la libération, un jury d'honneur le déclara inéligible en raison de son vote en faveur du 10 juillet 1940. Retiré de la vie publique, il décède d'une crise cardiaque le 11 avril 1953. Il était âgé de 80 ans.

Tout autre sera le destin de Gaston Monnerville. Pendant quelque temps, il reprend sa robe d'avocat en zone libre pour défendre à Marseille avec succès des citoyens de confession Juive à qui les autorités vichyssoises avaient enlevé la nationalité française. Puis progressivement, il rejoint la Résistance armée sous le pseudonyme de « Commandant Saint-Just », mettant en application la phrase qui clôturait son allocution du 21 juin 1933: « **Il n'y a pas de vertu sans courage** ». Alors que Gratien Candace est tombé dans l'oubli et la disgrâce, Gaston Monnerville reprend ses activités politiques à la fin de la guerre.

Gaston Monnerville, défenseur du régime parlementaire et des libertés.

En 1946, Gaston Monnerville en sa qualité de député prend part au débat sur la proposition de loi de départementalisation des quatre anciennes colonies des Amériques et de la réunion, dont le rapporteur était le jeune député communiste Aimé Césaire. Voici l'extrait de son intervention du 14 mars 1946 à l'Assemblée Nationale, dans laquelle mes frères vous retrouverez le désir de Monnerville de voir la loi républicaine s'appliquait en toute égalité sur l'ensemble du territoire de la République :

« Représentant de la Guyane à l'Assemblée nationale, je vote les lois proposées pour la métropole ou pour l'Afrique du Nord. Je contribue avec vous tous à l'administration de la communauté française, bien des lois que je vote ici ne sont pas appliquées dans mon pays qui reste soumis au régime des décrets.

C'est une inconséquence qu'il faut dénoncer et que trop de gens ne connaissent pas.

Disons-le ! C'est une absurdité qui ne peut pas durer, n'est-il pas vrai ? Et qu'en tout cas un

régime vraiment démocratique ne peut laisser subsister.

Je viens vous demander de faire de cette vieille colonie – qui depuis longtemps n'est plus une colonie, mais un département de fait – un département réel, en lui appliquant le régime de la loi.

La démocratie le commande La survivance impériale que je viens de dénoncer doit disparaître immédiatement. L'assimilation est l'aboutissement normal de notre évolution. Je ne dis pas que l'assimilation soit la solution idéale pour tous les territoires d'outre-mer. Personne ne soutient cette absurdité. Je ne dis pas que l'assimilation soit la solution dont nous voulons forcer la réalisation : elle est l'aboutissement normal de l'évolution, des quatre vieux pays qui la demandent ; je ne comprendrais pas qu'on s'y oppose. »

Plusieurs années plus tard, alors qu'il est membre du Conseil Constitutionnel, Gaston Monnerville continue de défendre l'égalité entre les citoyens, comme le démontre cette intervention lors de la séance du 18 novembre 1982 consacrée à la constitutionnalité de la loi imposant un quota de 25% de femmes sur les listes électorales :

« Si aujourd'hui, le Conseil admettait l'existence de quotas en matière de sexe, pourrait-il interdire demain les quotas pour d'autres catégories, par exemple les français de religion musulmane » plus loin il poursuit : **« le Conseil Constitutionnel ne peut accepter qu'il existe des quotas à l'intérieur de l'ensemble des citoyens français »** Grâce à cette intervention, ou à cause en fonction de la sensibilité de l'auditoire, ce projet de loi est déclaré inconstitutionnel. En ce début de 21ème siècle, marqué par la concurrence des groupes au sein de la République, la voix de la raison incarnée par Gaston Monnerville manque. Devenu sénateur du lot en 1946 (il représentera ce département jusqu'en 1974), puis président du Conseil de la République puis du Sénat entre 1947 et 1968, Gaston Monnerville s'érige en défenseur du régime parlementaire face au Général de Gaulle, partisan d'un pouvoir présidentiel fort. Monnerville se situe dans la tradition politique du Radicalisme, qui dans les années 1880 s'est opposé au Boulangisme qui voulait instaurer un pouvoir exécutif fort. Le président du sénat condamne la révision constitutionnelle de 1962 dont il rejette l'élection du chef de l'État au suffrage universel direct qui renforce le pouvoir personnel. Le juriste qu'était Monnerville rejette également l'usage de l'article 11 par le Chef de l'État qui permet la révision par recours direct au référendum, sans solliciter le parlement contrairement à l'article 89 de la Constitution de 1958. Au Congrès du Parti radical du 29 septembre 1962, le Président du Sénat dénonce la « forfaiture », le danger que représente la violation de la Constitution pour l'avenir des institutions républicaines et demande le soutien de tous les républicains. Malgré le renversement du gouvernement Pompidou et la réélection triomphale de Monnerville à la Présidence du Sénat, la réforme de l'élection du Président de la République est approuvée par référendum. Quelques années plus tard, Gaston Monnerville aura sa revanche contre De Gaulle, en menant une campagne victorieuse contre le référendum de 1969 visant à la suppression du Sénat entre autre.

Ayant abandonné la Présidence du Sénat en 1969 pour faire campagne contre De Gaulle, Monnerville est nommé au Constitutionnel en 1974 par son successeur Alain Poher. Il siègera au Conseil Constitutionnel jusqu'en 1983 où il continue son combat pour le droit et la défense des libertés. En 1994, après une vie politique, publique et maçonnique bien remplie, Gaston Monnerville décède des suites d'un cancer.

En conclusion de ce morceau d'architecture, qui j'espère ne vous a pas fait trop bailler, le souvenir de Gratien Candace et de Gaston Monnerville, francs-maçons et républicains a été éclipsé par des personnalités comme Aimé Césaire ou le penseur de la révolution tiers-mondiste Frantz Fanon. Pourtant, Candace et Monnerville incarnaient un « républicanisme à l'antillaise » basé sur l'intégration complète des populations antillo-guyanaises à la Nation française. A l'heure où les Noirs Américains ont vu l'élection d'un président Noir à la Maison Blanche, les citoyens des antilles-guyane se sont retrouvés marginalisés par la grâce de la « politique de la diversité » pratiquée par les derniers gouvernements conservateurs et reposant sur la loi du nombre. A titre personnel, je suis en opposition avec bien des positions de Gratien Candace et de Monnerville, leur parcours politique dans une société très dure démontre que les antillo-guyanais peuvent constituer une force sociale politique comme les frères des États-Unis, sans céder au mirage du Communautarisme./.

José M.

*
* *

Bibliographie sommaire

- Monnerville Gaston, témoignage, éditions Rive Droite
- Abenon Lucien Petite histoire de la Guadeloupe, éditions de l'harmattan
- Butel Paul, Histoire des Antilles Françaises, Édition Perrin
- Bangou Henri, la Guadeloupe, les aspects de la colonisation, tome 2, Editions de l'Harmattan
- Bancel Nicolas et autres, la République Coloniale, Éditions Hachette
- Baal Gérard, Histoire du Radicalisme
- Conord Fabien, De la République sénatoriale à la forfaiture, le Sénat et la Vème République, 1959-1962, Revue Histoire politique 2010-3
- Dumont Jacques, conscription antillaise et citoyenneté revendiquée au tournant de la Première - Guerre Mondiale, Vingtième Siècle, Revue d'Histoire 2006-4
- Hauvuy Fabrice, Blaise Diagne, le précurseur controversé,
- Manchuelle François, le rôle des antillais dans l'apparition du nationalisme culturel en Afrique ----- Noire francophone, Cahiers d'études africaines Vol 32 N°127, 1992
- Monduc Guy, Essai sur l'origine et l'histoire de la franc-Maçonnerie en Guadeloupe, 1985
- Encyclopédie Désormeaux, éditions Désormaues, Fort de France, 1995
- Sites internet
- <http://candace.online.fr> (excellent site du professeur Chatuant
- Figaro politique
- Assemblée Nationale
- Sénat